

2011_B238

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Equipements culturels - Centre de conservation du Musée Granet (réserves) - Construction - Réception de l'Avant Projet Définitif - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre - Marché n°10M024

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Jean BONFILLON

Objet : Culture - Equipements Culturels - Centre de Conservation du musée Granet (Réserves) - Construction - Réception de l'Avant Projet Définitif - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°10M024

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la réception de l'Avant Projet Définitif relatif à l'opération d'aménagement du centre de conservation (réserves) du musée Granet, l'autorisation de signer un avenant pour la maîtrise d'œuvre fixant le montant prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération. Le montant prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre s'inscrit dans l'autorisation de programme votée au Conseil Communautaire du 12 décembre 2008.

Exposé des motifs :

Par délibération du 12 décembre 2008, le Conseil de Communauté approuvait la mise en place d'une Autorisation de Programme d'un montant de 3 millions d'euros pour l'aménagement du centre de conservation du musée Granet.

Ce centre sera aménagé dans un ensemble immobilier acquis par la Communauté en 2006. L'ensemble immobilier d'une superficie totale de 1800 m² est réparti dans deux bâtiments (A et B). Actuellement, les collections sont provisoirement installées dans le bâtiment B, le centre de conservation étant projeté dans le bâtiment A.

L'opération a été lancée en début d'année 2010 avec les études de faisabilité puis les études de maîtrise de d'œuvre confiées par décision du Bureau Communautaire du 11 juin 2010 au groupement CREGUT/DUPORT/BETEREM INGENIERIE.

L'Avant Projet Détaillé, qui vous est présenté aujourd'hui, consiste en la restructuration des locaux existants afin d'y entreposer des œuvres de grande valeur appartenant au patrimoine national.

Les travaux comprennent essentiellement :

- la construction d'une mezzanine créant partiellement un niveau supplémentaire de plancher ;
- les ouvrages de second oeuvre nécessaires à la finition de l'équipement : ouvrages de métalleries, portes sectionnelles, ouvrages de menuiseries intérieures et de signalétique, cloison, doublage, faux plafonds et revêtements de sols et murs ;
- la mise en place d'un élévateur pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- les équipements techniques de climatisation, chauffage et ventilation des locaux assurant le maintien des conditions de température et d'hygrométrie indispensables à la bonne conservation des oeuvres,
- les équipements électriques de courants forts et courants faibles dont notamment l'éclairage de sécurité, le système de sécurité incendie (détection et extinction), l'alarme anti-intrusion, la vidéosurveillance visant à assurer une sécurité et une sûreté optimale du site.

C'est à cette étape de l'opération que le maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel des travaux distinguant les dépenses par nature des ouvrages.

Ainsi, l'estimation prévisionnelle des travaux, réalisée par la maîtrise d'œuvre sur la base d'avants métrés et descriptifs détaillés des différents corps d'état inclus au dossier d'APD ci-joint et selon une dévolution des travaux en lot séparé, se répartit comme suit :

Lots	Estimations
Démolition	35 010,00 € H.T.
Gros œuvre, Maçonnerie, VRD	215 266,90 € H.T.
Charpente Métallique	187 349,70 € H.T.
Métallerie, Serrurerie, Portes sectionnelles	174 894,00 € H.T.
Menuiseries intérieures, Signalétique	8 625,00 € H.T.
Cloisons, Doublage, Faux Plafond	196 114,00 € H.T.
Revêtements de sols et murs	78 935,00 € H.T.
Peintures	35 196,00 € H.T.
Monte charge, Elévateur PMR	30 000,00 € H.T.
Couverture, Etanchéité, Lanterneau	147 640,00 € H.T.
CVC, Plomberie, ECS	255 208,00 € H.T.
Electricité, Sécurité, Sûreté	585 300,00 € H.T.
TOTAL Valeur Janvier 2011	1 949 538,60 € H.T.
Arrondi à	1 950 000,00 € H.T.

Selon les clauses du marché formalisé de maîtrise d'œuvre relatif à la l'aménagement du centre de conservation du musée Granet et conformément à la loi « MOP » du 12 juillet 1985, il convient par voie d'avenant, objet du présent rapport :

- D'arrêter le coût prévisionnel des travaux se rapportant au programme du marché 10M024 à 1 950 000 € HT valeur janvier 2011, coût sur lequel s'engage le maître d'œuvre avant le lancement de l'appel d'offres des travaux ;
- D'arrêter par voie d'avenant le forfait définitif de rémunération à 208 650,00 € H.T. soit 10,70 % du coût prévisionnel fixé ci-dessus à 1 950 000 € HT sachant que le forfait provisoire du marché était de 188 320,70 € HT, soit 10,70 % d'une enveloppe affectée aux travaux de 1 760 000€ HT.

En outre, à l'issue de l'appel d'offres travaux, en cas de dépassement du coût prévisionnel, le maître d'œuvre s'engage à reprendre ses études jusqu'à ce que ce montant assorti du taux de tolérance de 5% soit atteint.

Le coût des travaux de cet APD s'inscrit dans le montant de l'AP dont un détail est donné en annexe.

Financement du projet, subventions

Il convient de noter que l'Etat s'est à plusieurs reprises engagé sur le cofinancement de la réalisation ou de l'acquisition de réserves normatives, par la voix du Directeur de la Réunion des Musées Nationaux et du Directeur Régional des Affaires Culturelles.

La DRAC, associée aux différentes étapes du projet, n'a émis aucune observation sur le contenu de l'APD qu'elle a soumis pour analyse au service des musées de France.

Par ailleurs, le projet de réserves est inscrit dans le Protocole d'accord entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté du Pays d'Aix pour le développement culturel du Pays d'Aix. Ce protocole a été approuvé par le Conseil de Communauté du 3 février 2006.

La réception par la Communauté du dossier d'APD, arrêtant le contenu et le coût de l'opération, va permettre d'élaborer les dossiers de demandes de subventions à ces partenaires institutionnels.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil de Communauté en date du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération n°2006-A080 du Conseil de Communauté en date du 6 avril 2006 validant le projet d'acquisition du bâtiment Acti-indus ;

VU la délibération n° 2008-A179 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 mettant en place d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiements ;

VU la délibération n° 2009-A258 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2009 pour l'approbation Programme ;

VU la délibération n° 2010-A051 du Conseil Communautaire du 8 avril 2010 Elisant les membres du jury pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de réserves du Musée Granet à Aix-en-Provence ;

VU la délibération n° 2010_B214 du 11 juin 2010 du Bureau Communautaire approuvant pour l'attribution et l'autorisation de signature du marché de MOE pour les réserves Granet ;

VU l'avis favorable de la commission culture du 1^{er} juin 2011,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 10 juin 2011 ;

Dispositif :

Vu ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRONONCER** la réception de l'Avant Projet Définitif, tel que présenté et annexé relatif au projet, confié à la maîtrise d'œuvre CREGUT/DUPORT/BETEREM INGENIERIE avec un montant prévisionnel des travaux arrêtés à 1 950 000 € HT pour l'aménagement du centre de conservation du musée Granet.
- **DECIDER** De poursuivre l'opération selon le contenu de l'Avant Projet Définitif tel qu'il vient de vous être présenté et selon l'évaluation financière qui en est faite.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la mise en œuvre de l'Avant Projet Définitif.
- **APPROUVER** Les dispositions de l'avenant n°1 au marché 10M024 de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre de conservation du musée Granet arrêtant le coût prévisionnel des travaux se rapportant au programme du marché à 1 950 000 € HT valeur janvier 2011.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer, tel que présenté en annexe, l'avenant n°1 au marché 10M024 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement.
- **DIRE** Que les dépenses résultant de cette opération conformément à l'Autorisation de Programme seront imputées sur les crédits d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, opération 2031, AP/CP DI 448 AP.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à solliciter des subventions notamment auprès du Conseil Régional dans le cadre du contrat de développement Région PACA/CPA, ainsi que l'ensemble des partenaires potentiels et à signer tous les documents s'y rapportant.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Equipements culturels - Centre de conservation du Musée Granet (réserves) - Construction - Réception de l'Avant Projet Définitif - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre - Marché n°10M024

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**